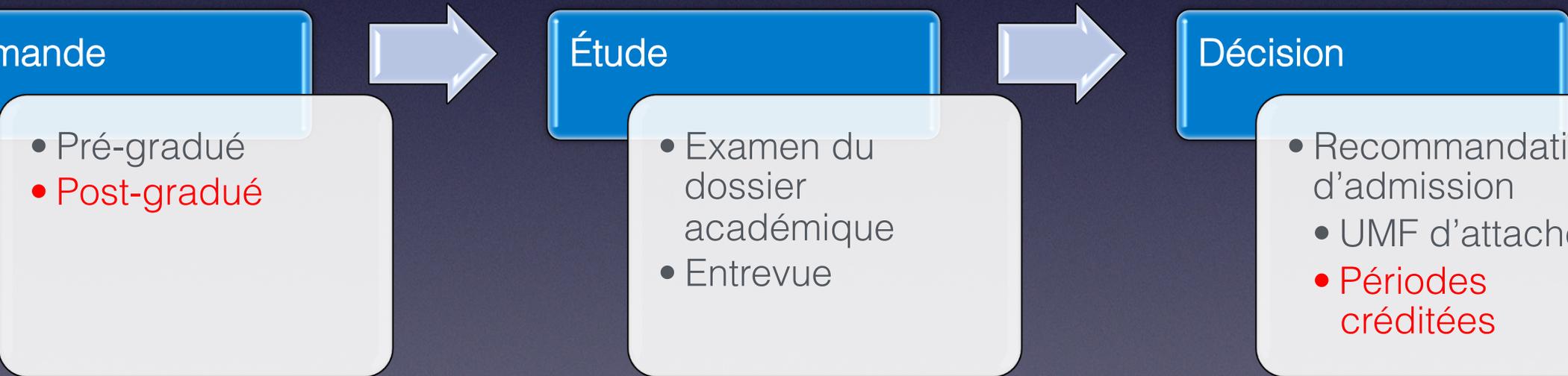


# Reconnaissance d'équivalences

Comité d'admission du programme

# Le contexte

## Comité d'admission du programme



# Notre règle

Mesure « exceptionnelle »

Un maximum de trois périodes

Reconnues une seule fois, à l'admission

Par le comité d'admission du programme

- Politique adoptée par le comité de programme le 17 février 2011

# Un rappel

Les raisons du changement :

- Notre ancienne politique
- Nos difficultés
- L'avis du vice-doyen

# Pédagogiques

## Un programme centré sur la médecine de famille (Triple C)

- Les compétences requises pour l'exercice de la médecine familiale se construisent par une exposition clinique centrée sur la médecine familiale et supervisée principalement par des médecins de famille
- Les apprentissages réalisés dans un contexte de médecine spécialisée n'ont pas nécessairement la même valeur pour notre formation que ceux réalisés dans un contexte de médecine de famille avec des enseignants médecins de famille

# Pédagogiques

Un programme qui forme pour offrir des soins continus (Triple C)

- Les compétences requises pour l'exercice de la médecine familiale se construisent en large part par le suivi d'une clientèle de patients à laquelle le résident offre des soins continus et complets pendant 26 périodes. Cette activité clinique est unique à notre programme.
- Tout stage crédité ampute la durée de la formation et peut nuire à cet apprentissage

# Pédagogiques

« Protéger » les stages à option

# D'équité

Nos meilleurs résidents, mêmes lorsqu'exceptionnels, ne peuvent pas raccourcir leur formation

- On exige qu'ils suivent leur clientèle durant 2 ans

# Pratiques

La difficulté de définir l'excellence qui permet de raccourcir la formation

Éviter de mettre le DLP dans l'embarras

# Notre question

Devons-nous revoir notre politique?

- Reconnaissance maximale
- Révision après 1an